

Général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées. -

Pour commencer donc : les facteurs qui justifient l'actualisation de la LPM.

J'aborderai trois domaines : la protection du territoire national, les opérations extérieures et le soutien aux exportations.

1^{er}

surcons

3e domaine : les exportations.

C'était un point d'attention de la LPM, et c'est un pari réussi ! Nous nous en réjouissons.

pas une augmentation des effectifs, mais bien une moindre baisse ; nous aurons en 2019 moins

Le moral de nos armées

de ce montant et sa disponibilité ? Les indices économiques sur lesquels reposent ces économies sont volatiles. Une clause de sauvegarde ne doit-elle pas être introduite dans la LPM ? Par ailleurs, le collectif budgétaire nécessaire à la mise en œuvre de l'actualisation sera-t-il très prochainement déposé ?

cette loi d'actualisation soit votée rapidement pour que l'on puisse poursuivre les chantiers de rationalisation et d'optimisation en cours.

En ce qui concerne Daech, la Turquie a une approche spécifique de la crise syrienne

serait peut-